



Municipalité de Saint-Donat

ANNEXE A

Attestation d'inspection de l'état de fonctionnement de l'installation sanitaire

A. Identification (réservé aux propriétaires)

Nom du/des propriétaires: _____

Adresse sur laquelle se trouve l'installation sanitaire : _____

Numéro du lot ou matricule: _____

Occupation de la résidence : permanent saisonnière

Nombre de chambres à coucher : _____

Je, soussigné, _____ déclare par la présente que les renseignements inclus à la section A sont complets et exacts.

SIGNATURE

DATE

B. Composantes de l'installation sanitaire (réservé au responsable de l'inspection)

Traitement primaire

Fosse septique en métal :

Installation à vidange périodique :

Fosse septique en béton :

Installation biologique :

Fosse septique en polyéthylène :

Cabinet à fosse sèche ou terreau :

Autre type de traitement primaire :

Puisard et autres :

Aucun :

Année d'installation : _____

Traitement secondaire avancé ou tertiaire (s'il y a lieu) : _____

Type d'élément épurateur

Classique :

Filtre à sable classique :

Modifié :

Cabinet à fosse sèche :

Zone d'infiltration (1995-2000) :

Champ de polissage :

Puits absorbants :

Aucun :

Filtres à sable hors sol :

C. Inspection (réservé au responsable de l'inspection)

Niveau d'eau dans la fosse : Bon Incorrect, précisez : _____

Vérification de la plomberie : Bon Incorrect, précisez : _____

Test à la fluorescéine : Bon Incorrect, précisez : _____

Test de saturation de la fosse : Bon Incorrect, précisez : _____

Date 1^{ère} inspection : _____ Date 2^e inspection : _____

Si une des étapes est incorrecte, veuillez accompagner le tout de photographies.

D. Localisation (Voir au verso)

E. Déclaration du professionnel

L'inspection effectuée par _____ a été réalisée conformément aux dispositions du Règlement sur la gestion des installations septiques numéro 07-749.

NOM DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'INSPECTION

DATE

SIGNATURE ET SCEAU DU PROFESSIONNEL

DATE

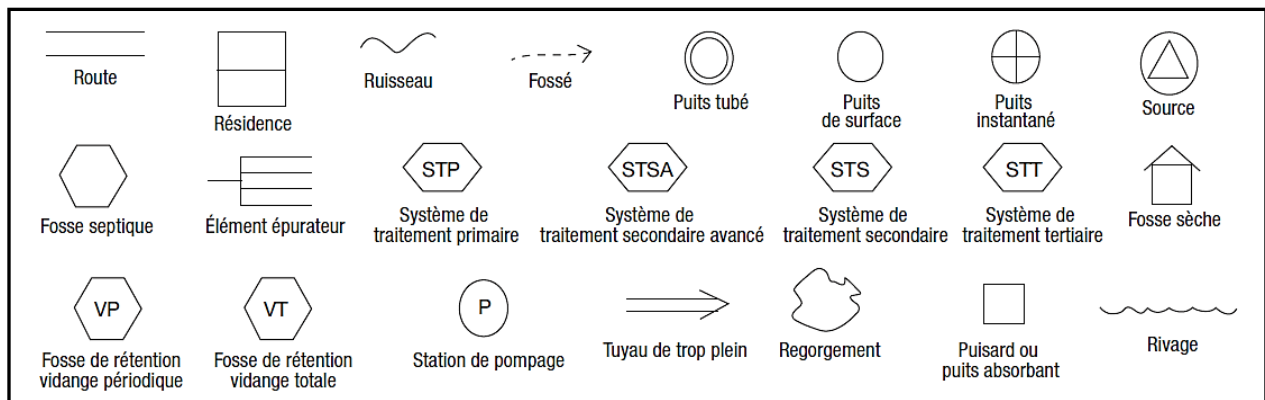
Initiale du propriétaire

Initiales du responsable
de l'inspection

D. Localisation

Pour chaque composante, indiqué la distance en mètres par rapport à :

1. La résidence desservie par l'installation sanitaire;
2. Un lac ou des cours d'eau (permanent ou intermittent);
3. Aux puits ou aux sources servant à l'alimentation en eau de la propriété et des propriétés avoisinantes.



Commentaires
